



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Délégation Territoriale  
de Sarreguemines

Police de l'Eau

Affaire suivie par Romain DECCO

romain.decco@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 84

Metz, le 25 AOUT 2017

Monsieur le Président du  
Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille  
Aval

Bâtiment tertiaire aéroport  
2 rue Pilâtre de Rozier

57420 GOIN

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la création d'un réseau d'assainissement et épuration des eaux usées – communes de SECOURT et SAILLY-ACHATEL  
Accusé réception avec accord immédiat

**Réf :** RD/CP ASPE-L9

**P.J :** Récépissé de déclaration  
Fiche descriptive

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**création d'un réseau d'assainissement et épuration des eaux usées –  
communes de SECOURT et SAILLY-ACHATEL**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **27 juin 2017 et compété le 16 août 2017**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2017-00273**
- Dossier réalisé par : **AGEMO**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.



**DÉLÉGATION :** 43 RUE DES SARREINSMING – BP 21133  
57200 SARREGUEMINES CEDEX  
TEL : 03 87 28 30 70 – FAX : 03 87 02 79 32  
ddt-delegation-sarreguemines@moselle.gouv.fr

**SIÈGE :** 17 QUAI PAUL WILTZER – BP 31035 – 57036 METZ CEDEX 01  
TEL : 33 (0) 3 87 34 34 34 – FAX : 33 (0) 3 87 34 34 05  
ddt@moselle.gouv.f

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie des communes de SECOURT et SAILLY-ACHATEL où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie pour information :**

Sarl AGEMO  
12 rue des Jardins – 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE

Commune de SAILLY-ACHATEL  
43 Rue des Deux Villes, 57420 SAILLY-ACHÂTEL

Commune de SECOURT  
Rue Principale, 57420 SECOURT

C.HYM

AERM